

Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire — 13 avril 2021

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 13 avril 2021 à 19h00, par visioconférence.

Sont présents par visioconférence les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Gilles Perron, Raymond Côté, Lise Larochelle et Josiane Perron.

Est absent : le conseiller Philippe Verly

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation

Est également présente par visioconférence Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2021-04-700

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – SÉANCE À HUIS-CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-029 DU 26 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 200-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

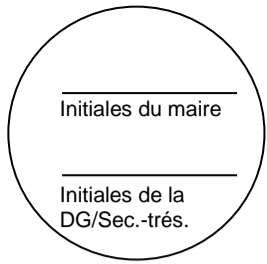
CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence, téléphone ou en personne;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil s'est identifié à voix haute pour confirmer sa présence;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 19 h 00 et déclare la séance ouverte.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire — 13 avril 2021

2021-04-701 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Embauche de la secrétaire administrative
5. Deuxième période de question du public
6. Levée de la séance

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, aucun citoyen n'est présent. Aucune question n'a été adressée au conseil

2021-04-702 4. ENGAGEMENT SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

La conseillère Josiane Perron déclare son intérêt dans le sujet qui sera traité et quitte la visioconférence pendant le sujet à 19h06.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié une offre d'emploi pour combler le poste de secrétaire administrative;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des candidatures pour le poste;

Il est proposé par, le conseiller Gilles Perron
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'engager Josiane Perron au poste de secrétaire administrative conditionnellement à la démission de cette dernière comme conseillère au siège numéro 6 du conseil municipal de la municipalité de Val-Joli;

QUE la nomination entre en vigueur à compter du 14 avril 2021 avec une période de probation de 6 mois. Les conditions de travail seront indiquées dans une annexe qui sera jointe à la Politique de gestion des ressources humaines 2019, 2020 et 2021 pour en faire partie intégrante

QUE l'entrée en poste de Josiane Perron soit le 14 avril 2021

DE nommer Josiane Perron comme représentante autorisée auprès des différents ministères, institutions financières, organismes et autres à détenir un code d'accès pour effectuer les transactions. Entre autres mais non limitativement pour Revenu Canada, Revenu Québec, Emploi Québec; Global Payment; CLIQ SECUR, MAMH, TPS/TVQ, CSST, SAAQ, CARRA et ACCÈS-D AFFAIRES.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire — 13 avril 2021

DE nommer Josiane Perron à titre de secrétaire trésorière adjointe afin d'autoriser Madame Perron à agir comme secrétaire trésorière par intérim en cas d'absence de la secrétaire trésorière.

La conseillère Josiane Perron rejoint l'assemblée, il est 19h08.

La conseillère Josiane Perron remet sa démission comme conseillère au siège numéro six au maire Rolland Camiré qui prend acte de la démission qui devient effective immédiatement.

Josiane Perron quitte l'assemblée, il est 19h09.

La secrétaire-trésorière constate que le poste de conseiller au siège numéro 6 est réputé vacant suite à la constatation de la démission de Josiane Perron. Cette vacance survenant moins de 12 mois avant l'élection générale, il n'y aura pas d'élection partielle (art 337 LEMR).

5. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions, la séance étant à huis clos.

2021-04-703

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Sylvain Côté que la présente séance soit levée à 19h10

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire